



Commune de SAINT-LOUBÈS
GIRONDE - 33 450

Conseil Municipal
du 26 juin 2017

Compte-rendu
(Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales)

ORDRE DU JOUR :

<i>Information</i>	Composition du conseil municipal
--------------------	----------------------------------

FINANCES

2017	03	1	Délibération budgétaire modificative n°1 Budget communal
2017	03	2	Demandes de subvention tableaux numériques
2017	03	3	Demande de subvention équipement du nouveau self Hector Ducamp
2017	03	4	Demande de subvention chantiers jeunes
2017	03	5	Demande de subvention INSUP
2017	03	6	FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales)
2017	03	7	Fonds de concours Intercommunal
2017	03	8	Convention La Lyre loubésienne
2017	03	9	Compromis de vente terrain
2017	03	10	Tarifs des séjours
2017	03	11	Frais de location spectacles
2017	03	12	Demande de Remboursement

MARCHES PUBLICS

<i>Information</i>	Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire en matière de marchés publics		
2017	03	13	Aire d'accueil – Concession de service - Second avenant de prolongation
2017	03	14	Aire d'accueil – Budget second semestre 2017
2017	03	15	Aire d'accueil – Approbation du rapport annuel

RESSOURCES HUMAINES

2017	03	16	Tableau des effectifs
2017	03	17	Indemnités élus – Mise à jour de l'indice terminal -
2017	03	18	Charte informatique

Autres Délibérations

2017	03	19	Modification simplifiée du règlement du Plan Local d'Urbanisme – Bilan -
2017	03	20	Adhésion à Gironde ressources
2017	03	21	Convention d'adhésion au réseau « Biblio.gironde »
2017	03	22	Règlement intérieur Multi-accueil

Questions Diverses

§§§

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONAMY Monique DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HUGUENIN Pascalyne	LIGNAC Bernadette MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BOVA Marie SALMON à Philippe-Henri HAUTEFAYE Colette à RUNDSTADLER Marianna LAGNIER Leosava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MACCOCO Jean MAUGET Denis	
Secrétaire de séance	FOLTIER Françoise	

§§§

Composition du Conseil Municipal

INFO

Suite au décès de Monsieur Jean Michel BERTHELIER et conformément à l'article L270 du code électoral, Madame Sandra MARTIN est nommée conseillère municipale.

Les délégations qui étaient exercées par Monsieur BERTHELIER (fêtes, cérémonies et gestion des salles) sont attribuées par arrêté du Maire à Madame Monique BONNAMY qui devient conseillère municipale déléguée.

DM1 Budget communal

1

Le Budget principal 2017 de la commune a été voté le 11 avril dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

DECISION MODIFICATIFE N°1				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-611-524 : Contrats de prestations de services	0,00	20 800,00	0,00	0,00
D-6132-212 : Locations immobilières	0,00	4 300,00	0,00	0,00
D-6226-212 : Honoraires	0,00	4 500,00	0,00	0,00
D-6228-251 : Divers	0,00	1 200,00	0,00	0,00
D-6228-422 : Divers	0,00	1 900,00	0,00	0,00
D-6233-33 : Foires et expositions	0,00	6 000,00	0,00	0,00
D-6288-020 : Autres services extérieurs	0,00	12 800,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00	51 500,00	0,00	0,00
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 400,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 400,00	0,00	0,00	0,00
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	300,00	0,00	0,00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	300,00	0,00	0,00
R-70878-524 : par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	33 500,00
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	33 500,00
R-7388-01 : Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	10 000,00
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	10 000,00
R-773-020 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	0,00	0,00	1 900,00
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	6 900,00
Total FONCTIONNEMENT	1 400,00	51 800,00	0,00	50 400,00
INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	10 716,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 716,00	0,00	0,00	0,00
R-1328-90-64 : construction de la maison de la petite enfance	0,00	0,00	0,00	55 900,00
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	55 900,00
D-202-11-822 : VOIRIE	29 110,00	0,00	0,00	0,00
D-202-94-822 : REVISION DU PLU	0,00	29 110,00	0,00	0,00
D-2088-88-020 : matériel informatique	0,00	10 716,00	0,00	0,00
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	29 110,00	39 826,00	0,00	0,00
D-2313-15-020 : BATIMENTS DIVERS	83 800,00	0,00	0,00	0,00
D-2313-21-020 : Mairie	0,00	83 800,00	0,00	0,00
D-2313-90-64 : construction de la maison de la petite enfance	0,00	50 000,00	0,00	0,00
D-2313-92-251 : SELF HECTOR DUCAMP	0,00	5 900,00	0,00	0,00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	83 800,00	139 700,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	123 626,00	179 526,00	0,00	55 900,00
Total Général	106 300,00	106 300,00	106 300,00	106 300,00

VOTE

Unanimité

Demandes de subvention tableaux numériques

2

Dans le cadre de l'investissement 2017, le projet d'équipement de 4 classes en tableaux numériques a été retenu. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Estimation prévisionnelle			
Achat du matériels	7 816,50 €	D.E .T.R	0,00 €
Devis MANUTAN		Conseil Départemental	3 040,00 €
		Fonds Parlementaires	0,00 €
		Autofinancement	6 339,80 €
TOTAL HT	7 816,50 €		
TVA	1 563,30 €	TOTAL TTC	9 379,80 €
TOTAL TTC	9 379,80 €		

VOTE

Unanimité

Demande de Subvention Equipement du nouveau self Hector Ducamp

3

Dans le cadre de l'investissement 2017, le projet d'équipement du nouveau self à Hector Ducamp a été retenu. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Estimation prévisionnelle			
Équipements	110 060,00 €		
Chiffrage Groupe NOX lors de l'APS		Conseil Départemental	8 424,00 €
Mobiliers	13 209,84 €		
Devis Manutan		Autofinancement	139 499,81 €
TOTAL HT	123 269,84 €		
TVA	24 653,97 €	TOTAL TTC	147 923,81 €
TOTAL TTC	147 923,81 €		

VOTE

Unanimité

Demande de subvention chantiers jeunes

4

Dans le cadre des actions de prévention en faveur de la jeunesse élaborées sur la presqu'île d'Ambès (communes regroupées dans le G.R.I.P – Groupe de Réflexion Intercommunale sur la Prévention de la Presqu'île d'Ambès) la commune de SAINT LOUBES envisage de réaliser des chantiers de travaux simples, peintures et d'entretien d'espaces verts. Les périodes envisagées sont les vacances d'été et les vacances de la Toussaint.

Le public visé est constitué, des jeunes suivis par la conseillère de la Mission Locale, l'éducateur de l'ADAV33, le conseiller prévention jeunesse du Conseil Général et les médiateurs municipaux.

Seront associés à la préparation et à la mobilisation des jeunes pour ce chantier : la M.D.S.I, le gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, l'ADAV33, la Mission Locale, les services municipaux [Complexe, Technique, Emploi et Jeunesse Prévention].

A cet effet, il est proposé au conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département les subventions suivantes :

- pour l'été : une subvention de 1 500 €.
- pour Toussaint : une subvention de 500 €.

VOTE

Unanimité

Demande de subvention INSUP	5
------------------------------------	----------

L'INSUP Hauts de Garonne en partenariat avec le CISE (Centre d'Insertion Sociale et Economique) sollicite une subvention de 300 € dans le cadre du projet de lutte contre les discriminations « les jeunes et le monde de l'entreprise » inscrit sur le territoire de la rive droite.

L'action proposée cherche à agir sur les représentations et les pratiques instituées par un travail de sensibilisation qui cible tant les publics concernés que les professionnels de la formation, de l'insertion et de l'emploi. Elle vise à assurer l'effectivité de l'égalité de traitement des individus dans l'accès à la formation et l'emploi. Le projet consiste en la réalisation d'un film documentaire afin de favoriser le pouvoir d'agir et les démarches des publics discriminés mais également de sensibiliser, informer et communiquer auprès des chefs d'entreprises, des salariés...

VOTE

Unanimité

FPIC	6
-------------	----------

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La communauté de communes du secteur de SAINT LOUBES et ses communes membres sont contributrices nettes de ce fonds.

Par courrier en date du 1^{er} juin 2017 , les services de l'Etat sont venus préciser les différentes modalités de répartition possibles (de droit commun ou dérogatoires) entre l'EPCI et ses communes membres.

La communauté de communes et ses communes membres ont la faculté de fixer librement la répartition de la contribution à régler au FPIC, par délibérations concordantes, dans un délai de deux mois suivant la notification :

- de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers d'une part,
- et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple, d'autre part.

Considérant que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire libre dans les conditions précédemment exposées ;

Considérant la répartition suivante du FPIC, entre l'EPCI et ses communes membres :

- Part EPCI : 258 088 €
- Part communes membres : 558 061 €

Considérant la proposition de la Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès visant à opter pour une répartition libre du FPIC, et à prendre en charge la totalité du coût du reversement à opérer au titre de l'exercice 2017;

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2017 de la manière suivante :

CDC du Secteur de SAINTLOUBES	816 149,00 €	BEYCHAC CAILLAU	et	0,00 €
MONTUSSAN	0,00 €	SAINT LOUBES		0,00 €
SAINT SULPICE CAMEYRAC	0,00 €	SAINTE EULALIE		0,00 €
YVRAC	0,00 €			

VOTE

Unanimité

Fonds de concours Intercommunal	7
--	----------

Vu l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales organisant le versement de fonds de concours entre l'EPCI et les communes membres.

Considérant les statuts de la Communauté de Communes

Le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de mettre en place un fonds de concours pour les communautés de communes au profit de ses communes membres

Compte tenu des projets sur les communes de Beychac et Cailleau, Montussan, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Sainte-Eulalie et Yvrac, il est nécessaire de définir les fonds de concours liés aux équipements de proximité d'intérêt communautaire et les critères d'attribution.

Considérant que le montant des fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Ainsi, la Communauté de Communes attribuera des fonds de concours, sur une durée de cinq ans, aux communes précitées, en vue de participer au financement de leurs projets respectifs, annexés mais non exhaustifs, à hauteur de 200 000 € et 50€ par habitant sur un montant plafonné à 50 % du coût de chaque projet après subvention conformément au tableau ci-dessous :

Contexte / Nature de l'opération Objet du Fonds de Concours	Conditions et modalités d'attribution du fonds de concours intercommunal
Soutien intercommunal aux projets d'investissement et d'équipement des communes de la CDC	Attribution, pour chaque commune, d'une part fixe de 200 000 € et d'une part variable de 50€/hab (au prorata du nombre d'habitants).

VOTE

Unanimité

Convention La Lyre Loubésienne	8
---------------------------------------	----------

A la demande de Monsieur le trésorier, et conformément la réglementation, lorsque le montant de la subvention annuelle accordée à une association est supérieur à 23 000 € il y a lieu de passer une convention. Le projet de convention est annexé en pièce jointe.

VOTE

Unanimité

Suite à la délibération du mois d'avril 2017, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer un compromis de vente pour un terrain constitué d'un ensemble de parcelles (superficie 5 ha 30a 91 ca) situées au lieu dit « Jauga », avenue du Vieux moulin. L'estimation du service des Domaines avait été fournie à l'occasion du dernier conseil municipal, et le prix plancher de vente avait été établi à 700 000€. Après négociation le prix définitif a été établi à 850 000€. Il est proposé au conseil municipal de valider le prix définitif du compromis de vente.

VOTE

Unanimité

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants pour les séjours été qui auront lieu cet été (la plaquette peut être téléchargée sur le site internet de la mairie) :

SEJOUR 2017			
	TARIF A	TARIF B	TARIF C
MINISEJOUR 1 NUIT	55	65	75
MINISEJOUR 2 NUITS	82,5	97,5	112,5
MINISEJOUR 3 NUITS	110	130	150
SEJOUR 4 NUITS MATER ET PRIM	137,5	162,5	187,5
SEJOUR 9 NUITS	200	230	260
STAGE PONEY 4 JOURS	68	80	92
STAGE PONEY 5 JOURS	85	100	115
VAC SPORTIVES 4 JOURS	42	50	56
VAC SPORTIVES 5 JOURS	52,5	62,5	70
AROEVEN MUSIQUE/VIDEO (715)	480	560	580
AROEVEN AVENTURE (795)	560	640	720
AROEVEN CANYON (695)	460	540	620
AROEVEN ITINERANT (765)	530	610	690

Une réduction forfaitaire de 10 % sera accordée pour les fratries de 2 enfants, puis de 15 % pour trois enfants et au-delà.

VOTE

Unanimité

Dans le cadre de la programmation culturelle, des spectacles sont organisés directement par les producteurs. A cette occasion, les producteurs délèguent au service culturel la gestion de la billetterie. En contrepartie du service rendu, la commune conserve une partie de cette recette. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les producteurs qui permettra :

- d'adopter le principe de l'encaissement intermédiaire et d'autoriser la régie de recettes à recouvrir les droits d'entrée pour l'organisateur,
- autoriser la réversion des sommes perçues à l'organisateur.

Date	Montant conservé	Spectacle	Producteur
20/11/2017	2€	SOUVENIRS, SOUVENIRS	Arc en Ciel / Trabucco
24/11/2017	2€	JE PREFERE QU ON RESTE AMIS	Atlantic Productions
09/02/2018	2€	DIDIER BARBELIVIEN	SPECTACLES LA LIONNE
17/02/2018	2€	251 BIGOUDIS ROSES	Atlantic Productions
19/04/2018	2€	LA ROMANCE DE PARIS	Arc en Ciel / Trabucco

VOTE

Unanimité

Demande de Remboursement	12
---------------------------------	-----------

Un agent des services techniques a utilisé du matériel personnel (niveau laser) à l'occasion d'un chantier. Malheureusement, ce matériel a été dérobé, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Néanmoins, le remboursement du matériel ne peut être pris en charge par notre assurance.

Il est proposé au conseil municipal, à titre exceptionnel, d'autoriser le remboursement du matériel sur présentation de la facture correspondante pour un montant de 306,24€.

VOTE

Unanimité

Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire en matière de marchés publics	INFO
---	-------------

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants (les prix sont en € TTC) :

2016MAPA35 – ACHAT D'UN ENSEMBLE DE COLUMBARIUM GRANIMOND (57 503 SAINT-AVOLD) : 16 660,80 €

2017MAPA07 – ENTRETIEN D'ESPACES VERTS – MARCHÉ RÉSERVÉ (3 ANS) HOTRAVAIL (33 612 CESTAS) : 49 171,68 €

2017MAPA08 – RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT EN SALLE DES MARIAGES ET SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

ACG ARCHITECTURE (33 500 LIBOURNE) :
Mission de base de maîtrise d'oeuvre : 45 564,82 €
OPC : 5 811,854 €

2017MAPA11 – CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES À L'ÉCOLE TOULET – CONTRÔLE TECHNIQUE

APAVE (33 370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX) : 8 736 €

2017MAPA14 - CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES À L'ÉCOLE TOULET – ETUDE DE SOL

1. Étude de sol / THERGÉO (33 380 MARCHEPRIME) : 2 880 €
2. Reconnaissance structure / EXAM BTP (33 610 CANÉJAN) : 2 022 €

2017MAPA15 – LOCATION D'UNE SECONDE CLASSE MODULAIRE ET DE SANITAIRES POUR L'ÉCOLE TOULET (10 MOIS)

RABOTIN (33 710 LANSAC) : 14 190 €

VOTE

Unanimité

AIRE D'ACCUEIL – CONCESSION DE SERVICE - SECOND AVENANT DE PROLONGATION

13

Vu l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales,
Vu la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, notamment son article 64 modifiant l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° D2015.12.13 relatif à la prolongation pour six mois du contrat de concession.

La commune de Saint-Loubès gère actuellement une aire d'accueil des gens du voyage, dans le cadre d'une délégation de service public, conclue avec la société Aquitanis. Cette compétence de gestion est transférée à la Communauté de communes depuis le 1er janvier 2017.

Le contrat de gestion en cours initial, a pris effet le 2 mai 2012, pour se terminer le 31 décembre 2016. Or la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès souhaitant disposer d'un délai supplémentaire, pour organiser la passation de la future concession de service dans les meilleures conditions possibles, le contrat a été une première fois prolonger de 6 mois.

Pour les mêmes raisons il est envisagé une seconde prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2017.

VOTE

Unanimité

AIRE D'ACCUEIL – BUDGET SECOND SEMESTRE 2017

14

La poursuite, pour 6 mois du contrat de concession au nom de la commune, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017, nécessite l'adoption du budget de fonctionnement pour la durée de la prolongation.

La participation communale s'élève ce semestre à 20 800 € : il y a donc une augmentation, en cours d'exercice, par rapport au prévisionnel établi en début d'année. L'augmentation de la participation communale compense le désengagement financier de l'État qui subventionne moins. Cette compensation permet la poursuite du contrat dans les mêmes conditions, notamment en terme de présence du gestionnaire sur place.

La compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage étant transmises aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2017, la participation payée par la commune fera l'objet d'une refacturation à la Communauté de communes.

	2016	2017
Budget	90 550,00 €	90 550,00 €
Participation communale	23 997,00 €	33 500,00 €

Pièce jointe : projet de budget 2017 semestres 1 et 2.

VOTE

Unanimité

AIRE D'ACCUEIL – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL**15**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport annuel de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Pièce jointe : rapport annuel 2016

VOTE

Unanimité

Tableau des effectifs**16**

L'évolution des effectifs du personnel communal nécessite l'approbation du conseil municipal, selon le tableau ci-dessous :

Date d'effet	Suppression	Création	Temps de travail
17/07/17	-	Adjoint administratif territorial	35h00
01/09/17	-	Adjoint d'animation territorial	20h00
01/09/17	-	Adjoint d'animation territorial	20h00
01/09/17	-	Adjoint d'animation territorial	20h00
01/09/17	-	Adjoint d'animation territorial	20h00
01/09/17	-	Adjoint technique territorial	35h00
01/09/17	-	Adjoint technique territorial	35h00

VOTE

Unanimité

Indemnités élus – Mise à jour de l'indice terminal -**17**

A compter du 1er janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux Indemnités de fonction des Élus Locaux en lieu et place de l'indice 1015.

Considérant que la délibération de 2014 fait référence à l'indice brut 1015, selon la répartition suivante :

1. indemnité du Maire à 52 % de l'indice brut mensuel 1015,
2. indemnité des adjoints au Maire à 20, 5 % de l'indice brut mensuel 1015.
3. indemnité des Conseillers municipaux délégués à 6 % de l'indice brut 1015

Une nouvelle délibération doit être prise en prenant pour référence le nouvel indice terminal de la fonction publique.

VOTE

Unanimité

Charte informatique	18
----------------------------	-----------

La Ville de SAINT LOUBES met en œuvre des systèmes d'information et de communication nécessaires à ses activités, comprenant notamment des réseaux informatiques et téléphoniques.

Les utilisateurs, dans l'exercice de leurs fonctions, sont conduits à accéder aux moyens d'information et de communication mis à leur disposition et à les utiliser dans un cadre professionnel territorial.

Un projet de charte informatique (document joint) a été soumis et validé par le Comité Technique du 14 juin dernier, il est proposé au conseil municipal de valider le document.

VOTE

Unanimité

Modification simplifiée du règlement du Plan Local d'Urbanisme – Bilan -	19
---	-----------

Conformément à la délibération du 11 avril dernier, une modification simplifiée du règlement du PLU des la commune a été lancée, elle portait sur des adaptation mineures du règlement de la zone UC.

Les modalités de mise à disposition du dossier et de porter à connaissance ayant été respectées, il convient de faire le bilan de la procédure.

Aucune remarque n'a été portée, aucun avis n'a été émis sur le registre mis à disposition du public.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider la modification proposée.

VOTE

Unanimité

Adhésion à Gironde ressources	20
--------------------------------------	-----------

Dans le cadre des Pactes Territoriaux, le Département de la Gironde propose l'adhésion à une agence technique départementale « GIRONDE RESSOURCES » afin d'apporter aux collectivités une assistance d'ordre administrative, technique, juridique et financière, pour un montant de 50 € annuels. (statuts joints)

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune de SAINT LOUBES à « GIRONDE RESSOURCES ».

VOTE

Unanimité

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, le Département, par le biais de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) et dans le cadre de « Plan Départemental de Lecture Publique » propose de renouveler le partenariat le liant à notre commune – document joint -

VOTE

Unanimité

Règlement intérieur Multi-accueil

22

Il est proposé au conseil municipal de valider le règlement intérieur du multi-accueil selon le document joint.

VOTE

Unanimité

Demande de subvention – Parking multi-accueil

23

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'investissement 2017, le projet de construction d'un parking pour la maison de la petite enfance a été retenu.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Estimation prévisionnelle			
des travaux	200 000,00 €		
maîtrise d'œuvre	7 800,00 €	Conseil Départemental	42 120,00 €
		Autofinancement	207 240,00 €
TOTAL HT	207 800,00 €		
TVA	41 560,00 €	TOTAL TTC	249 360,00 €
TOTAL TTC	249 360,00 €		

VOTE

Unanimité

Questions diverses

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2017.03.01	Délibération budgétaire modificative n°1 Budget communal
D2017.03.02	Demandes de subvention tableaux numériques
D2017.03.03	Demande de subvention équipement du nouveau self Hector Ducamp
D2017.03.04	Demande de subvention chantiers jeunes
D2017.03.05	Demande de subvention INSUP
D2017.03.06	FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales)
D2017.03.07	Fonds de concours Intercommunal
D2017.03.08	Convention La Lyre loubésienne
D2017.03.09	Compromis de vente terrain
D2017.03.10	Tarifs des séjours
D2017.03.11	Frais de location spectacles
D2017.03.12	Demande de Remboursement
D2017.03.13	Aire d'accueil – Concession de service - Second avenant de prolongation
D2017.03.14	Aire d'accueil – Budget second semestre 2017
D2017.03.15	Aire d'accueil – Approbation du rapport annuel
D2017.03.16	Tableau des effectifs
D2017.03.17	Indemnités élus – Mise à jour de l'indice terminal -
D2017.03.18	Charte informatique
D2017.03.19	Modification simplifiée du règlement du Plan Local d'Urbanisme – Bilan
D2017.03.20	Adhésion à Gironde Ressources
D2017.03.21	Convention d'adhésion au réseau « Biblio.gironde »
D2017.03.22	Règlement intérieur Multi-accueil
D2017.03.23	Demande de subvention parking multi-accueil

TABLEAU DES DÉCISIONS	
D2017.03.INF O1	Décisions prise en matière de marchés publics

Voies et délais de recours : les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de leur publication.